



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE

Compte-rendu de la réunion du jeudi 17 mai 2018 A 16H30

Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Saison sportive 2017/2018 : Accompagnement des clubs par la Ville.
2. Animation Estivale 2018 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et instances publiques.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de :** Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire :
 - Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
 - Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Sébastien REICHARDT, du service Développement des pratiques sportives
- Madame Marie-Chantal DUFOUR, du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée

La séance s'ouvre à 16h30 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1^{ème} point : Saison sportive 2017/2018 : Accompagnement des clubs par la Ville.

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il a été proposé à l'occasion du dernier Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 10 000 € pour soutenir le semi-marathon "LA TEMERAIRE" organisé par l'Association messine TAHRI-ITEN le 30 juin prochain. Cet événement sportif proposera une course pédestre populaire sur une distance 21km100 le long de la Moselle avec un départ rue Trou aux Serpents à Metz prévu à 19h00 et une arrivée dans le parc Walygator. Les objectifs de cette nouvelle épreuve sportive seront d'une part de répondre à une forte attente au niveau des coureurs depuis la disparition du semi de Metz, et d'autre part de proposer une course atypique (nocturne) et complémentaire au Marathon Metz Mirabelle avec un parcours roulant sur le bord de la Moselle et de nombreuses animations tout au long du tracé (groupes, artistes locaux et concert). Plus de 3 000 personnes seront attendues sur l'ensemble des épreuves (semi-marathon, course relais, courses enfants, color-run). Une conférence de presse sera également organisée à l'Hôtel de Ville en présence du parrain de l'épreuve Stéphane DIAGANA, spécialiste du 400 m haies, Champion du Monde en 1997, Champion d'Europe en 2002 et Champion du Monde du relais 4 × 400 m en 2003. Le départ de l'épreuve sera donné par le parrain accompagné du Maire de la Ville hôte. Au cours du Conseil Municipal du 26 avril dernier Monsieur le Maire a souhaité reporter ce point afin qu'il puisse être représenté en Commission Sport et Jeunesse en vue du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Jacques TRON précise que le Maire souhaite que le montant de la subvention soit de 5 000 €.

Madame Margaud ANTOINE-FABRY demande un vote différencié sur ce rapport et souhaite obtenir des indications sur le budget prévisionnel.

Il est précisé que les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 48 500 € (communication, récompenses, chronométrage, ravitaillement, sonorisation, speakers, animations musicales, hygiène, sécurité, transports, assurances, etc.). Les recettes quand elles émanent des subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental (validation d'une aide de 15 000 €), de la Ville de Metz (12 500 €) et des inscriptions (21 000 €).

Compte tenu des explications fournies par Monsieur Jacques TRON qui a reçu Monsieur Bob TAHRI pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'avancée du projet, **la Commission s'oppose unanimement à cette proposition de 5 000 € et souhaite un maintien à hauteur de 10 000 €.** En effet, les membres de la Commission estiment qu'une subvention de 5 000 € mettrait en péril l'équilibre financier de la manifestation.

D'autre part, en complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2017/2018 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes complémentaires présentées par différents clubs sportifs, il est proposé d'attribuer pour un montant total de 20 500 €. Les subventions sont accordées à titre tout à fait exceptionnel venant en complément de la subvention annuelle de fonctionnement déjà votée à l'occasion de précédents Conseils Municipaux au bénéfice du Metz Basket Club, Sport de Glace de Metz, l'Association Metz Marathon, Metz Judo-Jujitsu, Karaté Club de Metz et du Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny pour sa section ESAP.

Le détail de toutes ces propositions figure ci-dessous ;

Metz Basket Club (5 000 €)

(au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir le parcours sportif du club)

Sport de Glace de Metz (5 000 €)

(au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour la prise en charge d'une augmentation des locations d'heures de glace)

Association Metz Marathon (5 000 €)

(au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la perte de partenariats privés sur l'édition 2018 du Marathon Metz Mirabelle)

Metz Judo – Jujitsu (3 000 €)

(au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la participation d'athlètes aux Championnats de France de D1 les 9 et 10 juin à Pau)

Karaté Club de Metz (500 €)

(au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la participation d'athlètes aux Manches des Championnats de France 2018)

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny – Section ESAP (2 000 €)

(au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la participation de l'équipe A de football féminin sur une rencontre de D2 à Toulouse le 17 juin 2018)

La Commission émet un avis favorable sur la seconde partie du point.

Rapporteur : Jacques TRON

2^{ème} point : Animation Estivale 2018 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et instances publiques.

L'édition 2017 de l'Animation Estivale s'est déroulée sur 5 semaines. 80 structures partenaires ont proposé 92 activités déclinées en 142 ateliers. Le taux de réservation des activités s'est élevé à 89 % (79 % en 2016) en moyenne, sur l'ensemble des semaines. La 38^{ème} édition se déroulera du 9 juillet au 17 août 2018. Sa durée repasse à 6 semaines pour répondre aux sollicitations de parents mais sans augmenter l'enveloppe budgétaire grâce à une opération fine de ventilation des activités ; la nouvelle programmation s'appuiera sur les propositions et disponibilités des associations en tenant compte des taux de fréquentation journalière et hebdomadaire du dispositif 2017, afin de concilier au mieux l'offre des animations avec les envies de nos jeunes concitoyens. Comme à l'accoutumée, chaque édition est marquée par le retour et le départ de certaines associations. Cette année, l'APM Metz FC, UL Plantières et le Rugby club de Metz Moselle réintègrent le dispositif. Du côté culturel, l'association Harlekin'Art nouvellement créée prend le pas du Studiolo qui se retire. S'agissant des nouveautés, le bus tour Animation Estivale fait son entrée, à titre expérimental, en partenariat avec LE MET' qui met à disposition de la Ville leur bus Info et Metz Habitat Territoire (MHT) qui apporte un soutien budgétaire pour la mise en place d'animations lors de la tournée. L'idée est d'apporter une communication pédagogique du dispositif auprès des familles très défavorisées, éloignées du dispositif et résidant dans les quartiers Politique de la ville. Dans la foulée, un service de délivrance de la carte Animation Estivale et d'inscription aux activités, à l'instar des mairies de quartier, sera mis en place dans ce bus. Cette démarche fait suite aux besoins identifiés auprès des familles, lors de la journée de lancement de l'Animation Estivale de l'édition 2017 à Bellecroix dont MHT était déjà partenaire. Ainsi, les projets des 60 associations sollicitant une aide financière, hormis les structures intervenant à titre gracieux, sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de **158 720 €**.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE FABRY

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17h30.